

Achats de terrains
Reservoir de l'Est

Par délibération du 26 juin 1964 approuvée le 29 juillet 1964, le Conseil Municipal autorisait le Maire à acquérir les terrains nécessaires à l'implantation du réservoir de l'Est.

2. de f. n. 4.
Service des services
de l'hydraulique agricole
Vu et approuvé
par M. le Préfet de la Moselle
le 6 Mars 1965
Le Préfet
à Metz le 6 Mars 1965
L. Arnould

Section A n° 553 propriétaire JACQUES Guille (succession)

Section A n° 554 propriétaire SAILLOT Paul (succession)

Le prix était fixé à 1000 F^{rs} l'ectare et la régularisation de la cession devait s'effectuer par acte administratif.

Du fait des difficultés rencontrées consécutives aux dites successions, le Conseil autorise le Maire à solliciter le concours de Me ARNOULD notaire à NANCY. Décide que les honoraires seront réglés sur les crédits de l'article "2309.1. solution d'eau", crédits de 1964 qui seront reportés au budget additionnel 1965. Donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de régulariser cette affaire.